

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	19 (1890)
Heft:	11
Rubrik:	Assemblée annuelle des professeurs des gymnases suisses à Baden, les 4 et 5 octobre 1890

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est en cela même que la division du globe en fuseaux horaires deviendrait intéressante dans l'enseignement, car les élèves apprendraient ainsi la position relative des divers pays, en même temps que la notion des longitudes, greffée sur celle des heures.

C'est là ce que nous réclamons au nom de notre enseignement populaire, comme d'autres l'ont réclamé au nom du service maritime ou des chemins de fer, de la télégraphie, de la téléphonie, de la météorologie et autres sciences spéculatives ou pratiques.

F^re ALEXIS-M. G.
professeur à l'Ecole normale de Carlsbourg
(Belgique).

ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES PROFESSEURS
DES GYMNASES SUISSES
A Baden, les 4 et 5 octobre 1890

Nous sommes heureux de pouvoir publier dans le *Bulletin* le rapport que deux professeurs du collège de Fribourg viennent d'adresser à la Direction de l'Instruction publique sur cette intéressante assemblée.

La première séance s'est ouverte samedi soir à 7 1/2 heures, au Casino, sous la présidence de M. le Dr Jacob Oeri, professeur au gymnase de Bâle.

Après le discours d'ouverture, M. le Dr Kùrz, professeur de langues à Berthoud, a donné une intéressante notice sur les routes romaines dans les Grisons, par le Splügen, le Bernardin, le Septimer et le Julier, et il a fait remarquer que ces routes étaient à une altitude plus élevée que les routes modernes.

Après cette communication, commence une séance d'affaires. La réunion de l'année prochaine aura lieu à Neuchâtel, à la demande de M. le Dr Jules Lecoultré, professeur à l'Académie de cette ville, lequel a été nommé président pour l'année prochaine.

Parmi les résolutions prises dans cette première réunion, il en est une très secondaire, mais qu'il faut cependant signaler. La voici : *Tous les directeurs de gymnase sont priés d'envoyer à M. Spillmann, à Zurich-Hottingen, deux exemplaires du Catalogue des élèves et du programme des études, et un exemplaire au Recteur de chaque gymnase de la Suisse*

M. Spillmann, qui est professeur au gymnase de Zurich et en même temps rédacteur du *Bulletin* et caissier de la Société, les transmettra à la bibliothèque de la ville de Zurich, où ils seront conservés.

On a même exprimé le désir que le programme fût envoyé à tous les membres de la Société des professeurs.

L'objet suivant était à l'ordre du jour de la séance du lendemain : *Discussion sur la division des examens du baccalauréat ès-tlettres (examen de maturité) en prenant pour base l'arrêté fédéral du 19 mars 1888 concernant les examens de médecine.* Cette question est toute d'actualité, puisque le Conseil fédéral a l'intention de modifier le règlement relatif à ces examens. Or, comme on tient compte des vues exprimées dans les discussions de la Société des professeurs, il importe de faire connaître les opinions qui se sont fait jour dans cette discussion.

Le rapport sur la question proposée a été présenté par le rév. Père Benno Kühne, Recteur du gymnase des bénédictins d'Einsiedeln. C'est un travail long et sérieux, qui a été écouté avec beaucoup d'attention. En voici les principales idées :

L'arrêté fédéral de 1888, concernant les examens de maturité, exige une note spéciale pour l'histoire naturelle, la chimie et la géographie et n'admet pas un certificat de maturité dans lequel la note 1 est attribuée à une seule branche. Ces examens sont rendus ainsi plus difficiles. Or ces exigences ont paru excessives et ont provoqué, en 1888 déjà, une pétition demandant le retrait de l'article qui exige un examen civique.

La Commission chargée d'examiner cette question fut unanime à proposer une modification, et, en janvier 1890, le Conseil fédéral décréta que les candidats pouvaient subir l'examen sur une branche, dès que l'enseignement de cette branche était terminé. Les gymnases ont donc depuis lors la faculté de scinder les examens en deux ou trois parties.

Le Père Kühne, prenant pour base de son travail l'arrêté fédéral de 1888 avec la faculté de scinder accordée cette année, se demande deux choses : 1° *Vaut-il mieux scinder les examens ?* 2° *En cas d'affirmative : De quelle manière doit se faire cette division ?*

Pour répondre à ces questions il a avancé trois thèses, qu'il a prouvées dans un travail parfaitement motivé, et qui a obtenu l'approbation générale. Voici ces trois thèses :

A. *La division des examens, étant donné le décret de 1888, est une chose désirable.*

Une des principales raisons invoquées en faveur de cette division, c'est le surmenage des élèves provoqué par ces exigences. En effet, avec l'examen unique, les élèves doivent se préparer simultanément sur une foule de branches, dont plusieurs n'étaient pas exigées autrefois ; il en résulte que les élèves acquièrent des connaissances superficielles sur bien des questions, mais ils

n'approfondissent rien. En scindant les examens, on étudierait les branches les unes après les autres ; les connaissances acquises se retiendraient mieux et le niveau des études en serait plutôt élevé.

Si, dans la Suisse allemande, il y a généralement un examen unique, cela provient de l'habitude que l'on a eue d'imiter ce qui se passe en Allemagne. Dans la Suisse française les examens sont scindés, parce qu'ils le sont aussi en France. De ces habitudes on ne peut tirer aucune conclusion. Du reste, plusieurs collèges allemands ont aussi des examens scindés.

L'auteur du rapport tire encore un argument en faveur de sa thèse du fait que l'Université, qui avait déjà deux examens de médecine : celui de propédeutique et l'examen d'état, vient de scinder encore le premier. On reconnaît donc que la division des examens est chose utile.

B. *L'examen doit être scindé en deux parties.* Dans la première on placerait les branches qui exigent plutôt l'exercice de la mémoire, par exemple la géographie, la littérature, l'histoire générale, l'histoire naturelle, la langue maternelle, l'algèbre. Dans la deuxième partie on placerait les langues anciennes, la physique, la chimie et les autres branches qui ne seraient pas entrées dans la première partie.

C. *Il ne faut cependant pas que cette division soit la même dans tous les établissements, parce qu'il faut laisser à chaque gymnase son caractère particulier et exclure cette sorte manie de vouloir tout ramener à une plate uniformité.* Ici l'auteur a parlé en faveur du fédéralisme dans l'enseignement.

Ce travail a été chaleureusement applaudi. La discussion qui a suivi a porté uniquement sur la première thèse. Le Père Kühne a établi ses thèses en se basant sur l'arrêté fédéral de 1888 ; mais plusieurs orateurs sont sortis de la question et ont discuté l'ordonnance fédérale elle-même, qu'ils ont blâmée en termes très vifs et très énergiques.

M. le Dr *Fritz Burckhardt*, recteur du gymnase de Bâle, trouve qu'il est permis à la Société des professeurs de porter un jugement sur l'ordonnance fédérale elle-même, qu'il trouve absolument mauvaise. Il fait remarquer que souvent les programmes sont élaborés par des gens qui ne sont pas compétents dans ces matières. Les décisions de 1888, qui du reste ont dû être modifiées peu de temps après, ont été prises d'une manière anti-pédagogique. L'orateur prouve longuement qu'il n'est pas possible à une Commission, dont les membres ne sont pas dans l'enseignement, de se former, à la suite d'un examen, une idée exacte de la force d'un élève. Il faut pour cela être dans l'enseignement. Ou bien leur appréciation sera fausse, ou bien ils seront obligés de s'en rapporter aux déclarations des professeurs. Un examen peut sans doute exercer une influence salutaire sur l'élève en le rendant plus sérieux, mais il ne faut pas que cet examen devienne

ORDRE DU JOUR OU TA POUR UNE ÉCOLE COMP^{TE}

SEMESTRE D'HIVER. — 27

MAT

Heures	Lundi			Mardi et jeudi		
	I ^{er} COURS (Inférieur)	II ^e COURS (Moyen)	III ^e COURS (Supérieur)	I ^{er} COURS (Inférieur)	II ^e COURS (Moyen)	III ^e COURS (Supérieur)
8 $\frac{1}{4}$ — 8 $\frac{3}{4}$	* Prières ou catéchisme.	Histoire sainte	(Les 2 cours réunis)	* Catéchisme	Catéchisme	Catéchisme
8 $\frac{3}{4}$ — 9 $\frac{1}{4}$	* Exerc. d'intuition	2 Récitation	Récitation	Leçon de choses	(Les 2 cours)	Grammaire
9 $\frac{1}{4}$ — 9 $\frac{3}{4}$	Lecture	3 Composition	Composition	* Lecture	Grammaire, écrit	Grammaire
Repos de 5 à 10 minutes ainsi que l'						
9 $\frac{3}{4}$ — 10 $\frac{1}{2}$	* Exercices écrits	* Dictée préparatoire	Corrigé. Relevé	* Ecrit-copie	Lecture	Lecture (les
10 $\frac{1}{2}$ — 11	Ecriture-copie	Lecture	Lecture (les 2 cours)	* Calcul oral	Dictée et corrigé	cours)
1 $\frac{1}{4}$ — 1 $\frac{3}{4}$	Calcul écrit	Calcul oral	Calcul oral	Calcul écrit	Calcul oral	Calcul
1 $\frac{3}{4}$ — 2 $\frac{1}{4}$	Corrigé et calc. oral	» écrit	» écrit	Corrigé et lecture	» écrit	»
2 $\frac{1}{4}$ — 2 $\frac{3}{4}$	Copie	Corrigé	Corrigé et relevé	Composition	Corrigé	Corri-
2 $\frac{3}{4}$ — 3 $\frac{1}{2}$	* Lecture	3 Histoire	Histoire	6* Ex. orthographiq.	Géographie	Géogra-
3 $\frac{1}{2}$ — 4	Ecriture	Instruction civique	Instruction civique	Calligraphie	7 Calligraphie	Caligr.

Notes. — D'après le présent ordre du jour, la leçon d'ouvrage et d'économie domestique est fixée sur le mardi ou le jeudi après midi. Après une séance de 2 heures, il est préférable de renvoyer la I^{re} division (débutants) du cours inférieur. — Les leçons marquées d'une * sont celles qui peuvent être données par un aide.

1 Les exercices d'intuition donnés par un moniteur ont pour but de faire apprendre aux élèves à nommer les objets, meubles, instruments divers, fruits, arbres, etc., et cela avec quelques petits développements. Le moniteur peut être, au besoin, préparé d'avance par l'instituteur. — 2 Cette demi-heure de récitation-déclamation est prise sur le temps affecté par le règlement à la lecture. Le morceau à apprendre par cœur sera souvent empêtré au livre de lecture. Les récitations ont lieu toute l'année, et non pas seulement à l'approche des examens. — 3 Les sujets de composition sont, le plus souvent, différents pour les 2 cours. La composition du lundi, au cours supérieur, est corrigée séance tenante, puis relevée ensuite sur le cahier ; il en est de même pour celle du mercredi au cours moyen. Si le temps ne permet pas à l'instituteur de corriger tous les travaux, il termine la correction à domicile. Les autres jours, le maître se contente de lire ou de corriger deux ou trois travaux. Au vu des observations formulées, les élèves retouchent

BLEAU HEBDOMADAIRE RENANT TROIS DEGRÈS

1/2 HEURES PAR SEMAINE

IN

Mercredi				Samedi		
COURS eur)	Ier COURS (Inférieur)	IIe COURS (Moyen)	III ^e COURS (Supérieur)	Ier COURS (Inférieur)	IIe COURS (Moyen)	III ^e COURS (Supérieur)
isme écrite orale	* Prières ou catéchis. Lecture Exercices écrits	Histoire sainte Composition Corrigé. Relevé	(Les 2 cours) Composition Relevé	* Catéchisme Lecture * Continuation	Histoire sainte Composition Grammaire, orale	Les 3 cours Composition Continuation. Relevé
apres midi, au milieu de la séance.						
2 cours) eurs)	Ecriture-copie Leçon de choses ou dictée	Lecture Dictée	Lecture Dict. ou compte-rendu du écrit de la lecture	8 Ecrit-copie Leçon de choses ou lecture	Lecture (Les 3 cours réunis)	Lecture

IR

ral erit ge phie aphie	* Ecriture * Calcul oral » écrit * Ex. orthographiq. Chant	Calcul oral Calc. écrit et corrigé Grammaire orale Histoire Chant	Calcul oral Calc. ou comptabilité Corrigé et cont. Histoire Chant	Calcul écrit » oral Lecture Dictée préparatoire Chant	Calcul oral » oral Dictée Corrigé (analyse) Chant	Calcul oral Calc. écrit (récap.) Dictée Corrigé (analyse) Chant
------------------------------------	--	---	---	---	---	---

et corrigent leurs compositions. Reste ensuite le contrôle par le maître à domicile. — 4 Ces exercices écrits sont, — suivant les circonstances et la force des élèves, — tantôt une simple copie, tantôt une petite composition formée de propositions simples, tantôt le résumé d'une lecture ou d'une leçon de choses, etc. — 5 Comme pour la leçon de récitation, lorsque les 2 cours supérieurs n'auront pas étudié le même sujet, une division s'occupera de la reproduction écrite de la leçon, tandis que l'autre répondra oralement et vice-versa. — 6 Les exercices orthographiques sont dirigés par un moniteur, au tableau noir. — 7 Les leçons de calligraphie sont communes aux 2 cours supérieurs ou à toute la classe, afin que le maître puisse surveiller la position des élèves, la tenue de la plume et l'exécution du travail. Pour les élèves du cours ou des 2 cours supérieurs, la leçon d'écriture peut être remplacée par un exercice de comptabilité préparé à l'avance au tableau noir, ou par une leçon de dessin. — 8 La leçon de choses ou la lecture commune du samedi peut fournir à chaque cours un sujet de composition à rédiger à domicile ou dans une prochaine leçon. — 9 Les leçons du samedi seront presque toujours employées à des récapitulations sur les branches principales et en outre, tous les 15 jours, sur les branches accessoires. On n'oubliera pas non plus les leçons de politesse et de civilité.

une cause de surmenage. Or, lorsque les autorités commettent de graves méprises (comme c'est le cas pour l'arrêté fédéral de 1888) dans la réglementation des examens, notre Société a le droit de les signaler et de proposer les changements et les améliorations nécessaires.

Tel est le sens des paroles du Dr Burckardt.

M. le Dr *Hugo Blümner*, professeur à l'Université de Zurich, dit que la Commission qui prépare les programmes adoptés ensuite par le Conseil fédéral n'a pas encore de vues bien arrêtées, et que ces programmes peuvent être modifiés ; il en est ainsi de l'arrêté de 1888, qui ne doit être considéré que comme un essai.

M. le Dr *Wirz*, recteur du gymnase de Zurich, dit que l'on va prochainement entreprendre la révision du programme concernant les examens de maturité, et que l'on consultera des hommes du métier : nous devons donc nous occuper de cette question pleine d'actualité !

M. le Dr *Finsler*, recteur du gymnase de Berne, affirme qu'on ne peut plus continuer sur ce pied ; il y a surmenage ; les élèves sont évidemment trop chargés. Les branches sont trop nombreuses et pour chacune d'elle on exige trop. Les coupables ne sont pas les professeurs qui sont liés par des programmes, mais ceux qui élaborent les programmes. Il critique aussi violemment les examens faits par des personnes étrangères à l'enseignement et qui ne connaissent pas les élèves. Les professeurs seuls peuvent les connaître.

M. le Dr *Bäbler*, professeur à Aarau, déclare qu'il a déjà parlé contre les examens de maturité, il y a 20 ans ; il voudrait les remplacer par des certificats délivrés chaque année par les maîtres à chaque élève. Il en fait la proposition formelle.

M. Jun *Hof*, professeur à Schaffhouse, trouve que cette proposition est grave et qu'il faut l'étudier sérieusement avant de rien décider.

M. le Dr *Welti*, recteur du gymnase de Winterthour, propose de mettre à l'étude la proposition de M. Bäbler pour l'année prochaine, puis dans un discours humoristique fréquemment applaudi, il parle plutôt en faveur du maintien des examens, mais en y apportant des modifications assez considérables pour éviter le surmenage actuel.

Il trouve que la Confédération n'a pas été heureuse en légiférant sur les écoles, et il fait une spirituelle sortie contre le *Schulvogt*, il ajoute que le peuple suisse n'a jamais mieux voté que lorsqu'il l'a rejeté. Même les cantons avancés ne voulaient pas d'un bailli imposé par une autorité qui n'avait pas prouvé sa compétence en fait d'instruction et qui a prouvé au contraire qu'elle n'y entendait rien. L'orateur ne serait cependant pas absolument opposé à la nomination d'experts fédéraux, mais à la condition qu'ils fussent des spécialistes capables.

M. Bäbler retire sa proposition et l'assemblée adopte à l'unanimité la proposition suivante formulée par M. Wirz :

L'assemblée des professeurs des gymnases suisses remercie le rapporteur pour son travail, et, passant à l'ordre du jour, formule la demande que l'arrêté fédéral concernant les examens de maturité soit révisé, et que pour cette révision le département fédéral de l'Instruction désigne des hommes compétents.

Cette discussion terminée, M. Nuoth, professeur à Coire, lit de nombreux extraits d'un travail considérable sur la germanisation des Rhéto-Romains dans les Grisons.

La réunion s'est terminée par un banquet qui a commencé à 1 $\frac{1}{2}$ heure.

PARTIE PRATIQUE

Nouveaux problèmes

Deux ouvriers travaillant pour des prix différents reçoivent, après un certain temps, le premier, 96 fr. et le deuxième, qui avait travaillé 6 jours de moins que le premier, 54 fr. Si le second eût travaillé 6 jours de plus et le premier 6 jours de moins, ils auraient reçu chacun la même somme. On demande pendant combien de jours chaque ouvrier a travaillé et le prix de la journée de chacun.

La surface latérale d'un cylindre dont la hauteur est double du rayon de la base, égale $113\text{m}^2,0976$; trouver la surface latérale d'un cône de même base et de même hauteur.

(*Prière d'adresser les solutions à M. Aebischer, professeur à Hauterive¹.*)

¹ Nos remerciements à M. Aebischer qui veut bien continuer la collaboration de M. Michaud. Qu'il nous soit permis de profiter de cette occasion pour exprimer à l'ancien directeur de l'Ecole normale les regrets profonds que sa retraite a causés au corps enseignant primaire et particulièrement à la rédaction du *Bulletin*. M. Michaud dirigeait l'Ecole d'Hauterive avec beaucoup de succès et, comme professeur, il joignait un grand savoir à une méthode sûre et à une discipline ferme. Cependant le corps enseignant ne le perdra pas tout entier, car M. Michaud, dans sa nouvelle situation, continuera à s'intéresser à la marche de l'instruction primaire ainsi qu'aux travaux de notre chère Société pédagogique. Nous ne doutons que son successeur à l'Ecole normale, M. l'abbé Tanner, dont chacun connaît les talents et l'amabilité, ne maintienne l'établissement d'Hauterive sur l'excellent pied où il se trouve en ce moment.
